



LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Ruler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité du livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théorique que pratiques. Dans ce livret vous trouverez :

- ✓ Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- ✓ Les 30 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez. Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme, une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaire que lors de votre formation.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situez personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos coté pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Quelles conditions de passage ?

Pour le passage de l'épreuve théorique :

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique du permis de conduire.

Inscription à l'examen de conduite :

Pour obtenir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite avec un moniteur pour la mécanique ou 13 heures pour l'automatique.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Vous disposez de 5ans à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5ans ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable. Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patientez minimum 48h avant de vous présenter à nouveau

Dans quel centre d'examen ?

C'est la préfecture qui délivre les places d'examen et qui décide donc de quel centre et de quel date bénéficiera l'auto-école, le moniteur décide ensuite sur quel centre vous placer selon vos capacités.

Vous êtes prévenu personnellement du jour et lieu de votre examen. Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen se déroule sur le véhicule utilisé lors de la formation.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- ✓ Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, autoroute.
- ✓ Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- ✓ Réaliser une manœuvre.
- ✓ Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours.
- ✓ Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- ✓ Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- ✓ Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.
- ✓ 1 Test de vue : L'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque de la voiture devant vous.
- ✓ 1 Freinage de précision : Soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de l'examineur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Elle consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 pour réussir son examen. Bien sûr il y a toujours des ERREURS ELIMINATOIRES. Cependant certains points sont très faciles à obtenir :

- ✓ Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord entre **0 et 2 points**
- ✓ Les vérifications intérieures et extérieures entre **0 et 3 points**
- ✓ Courtoisie au volant **1 point bonus**
- ✓ Conduite économique et respectueuse de l'environnement **1 point bonus**

Ce qui fait déjà **7 points** sur 20. Seront notées aussi :

- ✓ L'analyse des situations.
- ✓ L'adaptation aux situations.
- ✓ La conduite autonome.

AUTO MOTO ECOLE JAURES

Chacun de ces éléments obtiendra entre 0 et 1 point.

Voici la grille d'évaluation :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule (1)								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Total général								

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

E: Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas:
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction:
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 20 points sur 31